

Au nostalgique du martinet

Dans son dernier livre *Le vrai goût des tomates mûres*, Patrick SÉBASTIEN a la nostalgie des bienfaits supposés de la "violence light" sur les enfants. Autrement dit les gifles, fessées et autres corrections, délivrées il n'y a pas si longtemps encore avec des accessoires comme la ceinture ou le martinet. Cette violence donnée selon lui par amour lui aurait été bénéfique.

Dans l'émission On n'est pas couchés de Laurent RUQUIER du 2 avril dernier, face aux lourds reproches de Yann MOIX contre cette position, M. SÉBASTIEN a présenté sa réussite personnelle comme un argument irréfutable de l'innocuité des châtiments corporels, et de leurs vertus éducatives sur les enfants.

Cette affirmation part d'abord d'un postulat erroné qui voudrait que tous les enfants soient identiques dans leur développement psychologique et affectif, et tous autant capables de comprendre et de surmonter les punitions physiques qui leur sont infligées.

La position de M. SÉBASTIEN prend aussi pour principe que les châtiments corporels sont toujours délivrés à bon escient et à visée éducative par les parents, en pleine connaissance de cause. Ce qui n'est évidemment pas le cas.

Malgré ses sympathies pour une association de protection de l'enfance (Enfance et Partage), M. SÉBASTIEN n'a pas cherché à s'informer sérieusement sur la maltraitance infantile, sur ses causes et ses effets délétères.

Nos concitoyens, trop souvent éduqués à coups de châtiments corporels restent majoritairement favorables à cet « arsenal éducatif » sans se rendre compte que leur attachement est conditionné. C'est en effet pour eux, comme l'a démontré Alice MILLER¹, la seule façon de justifier des souffrances qu'ils ont subies plus jeunes : « J'ai reçu des baffes, et je n'en suis pas mort » ... Mais de là à avouer que j'en souffre encore aujourd'hui, il y a une limite difficile à franchir. Je préfère donc m'auto-persuader que ces coups m'ont été utiles.

Et pourtant, la recherche scientifique² est désormais très claire sur ce point : **les coups portés aux enfants, même « light », peuvent être la cause de désordres durables sur l'équilibre du futur adulte, et d'un coût réel pour notre société. Le stress traumatique de ces châtiments altère directement le développement neuronal et biochimique du cerveau**, et annonce plus tard des troubles anxieux, dépressifs, sexuels... et autres maladies chroniques.

Certains enfants ont la capacité de résilience nécessaire mais pas tous, loin de là, et à quel prix thérapeutique !

¹ MILLER Alice, *C'est pour ton bien : Racines de la violence dans l'éducation de l'enfant*, Editions Champs Essais, 1984

² Observatoire de la Violence Educative Ordinaire (OVEO), Etudes scientifiques sur les effets de la violence éducative ordinaire, disponible à : <http://www.oveo.org/etudes-scientifiques-sur-les-effets-de-la-violence-educative-ordinaire/>

D'autant, comme l'a rappelé Anne TURSZ³, pédiatre et directrice de recherche à l'INSERM, dans son rapport sur les maltraitances infantiles, que les châtiments corporels démarrent tôt, très tôt. Les fessées et tapes de différentes natures sont données fréquemment à des enfants de moins de 2 ans, bien incapables à cet âge d'en comprendre la portée. **Ces gestes n'ont alors aucune vertu éducative et de réelles conséquences traumatiques "à bas bruit".**

Il existe heureusement d'autres méthodes que la violence éducative "light" pour faire comprendre à un enfant les limites qu'il ne doit pas dépasser. Elles sont insuffisamment connues des parents qui n'ont, en cas de difficultés, comme unique repère que la fessée ou la gifle. Il est donc devenu d'utilité publique d'enseigner aux jeunes parents ces autres approches, et de les aider à comprendre leur propre mode de fonctionnement.

La question de la justification « éducative » de ces violences est plus fondamentale encore dans les cas de maltraitance grave. La soi-disant vertu éducative des châtiments corporels justifie tout, autorise tout. Le petit Bastien est mort dans le tambour d'une machine à laver parce que son père voulait le punir de ses « bêtises ». Bien des meurtres d'enfants par maltraitance physique ont été légitimés par leur auteur au nom du besoin de punir physiquement l'enfant. Ces maltraitances mortelles sont des punitions qui ont mal tourné.

Dans les pays qui ont aboli définitivement les châtiments corporels, la portée symbolique de cette mesure, couplée à des actions d'éducation à la parentalité bienveillante, est telle qu'elle a aussi permis de réduire ces maltraitances graves dans des proportions significatives.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation pour l'Enfance lutte depuis des années sur la question des châtiments corporels à travers des campagnes de sensibilisation.

Non, M. SÉBASTIEN, il n'y a pas de violence "light" légitime et vertueuse.

En plus de ses risques réels pour le développement des enfants, cette violence est moralement peu défendable : au nom de quoi s'en prendre physiquement à (beaucoup) plus faible que soit ? Au nom de quoi apprendre que la violence physique est la solution de résolution des conflits ?

Contact :

Vincent Dennery, 01 43 90 63 10

communication@fondation-enfance.org

³ TURSZ Anne (dir.), *Prévenir la maltraitance des enfants par le renforcement du rôle des médecins et de la coordination entre secteurs professionnels - Synthèse du rapport du comité de suivi du colloque national sur les violences faites aux enfants*, Paris, Sénat, 14 juin 2013